

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS DISRUPTIVE TECHNOLOGY CAPITAL GARANTI 2026, Part Classic (FR00140110Q8)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« BNPP AM Europe »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM Europe en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM Europe est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 30/01/2026.

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée

Ce Produit a une date d'échéance finale fixée au 30/03/2033.

Il sera dissous à cette date ou à l'une des dates d'échéance anticipées définies dans le prospectus si la condition d'échéance anticipée est réalisée, telle que définie dans le prospectus.

Objectifs

Capital garanti à l'échéance

Objectif de gestion : permettre au porteur ayant souscrit des parts du Produit au plus tard à la date de fin de la période de commercialisation (ci-après la « Période de Commercialisation », telle que définie dans le paragraphe « Modalités de souscription et de rachat » du prospectus) :

- De bénéficier à horizon de 7 ans, le 30 mars 2033 (ci-après la « Date d'Echéance »), d'une valeur liquidative au minimum égale à la Valeur Liquidative de Référence (ci-après la « VLR », définie comme la plus haute valeur liquidative du Produit constatée pour les souscriptions centralisées à compter du lendemain ouvré de la création du Produit et jusqu'au dernier jour de la Période de Commercialisation inclus à 13 heures, heure de Paris),
- D'être exposé partiellement, éventuellement via des Total Return Swaps (TRS), sur un horizon de 7 ans, à compter au plus tard du quinzième jour ouvré suivant la date de fin de la Période de Commercialisation, de l'évolution (à la hausse comme à la baisse) d'un portefeuille dynamique d'actions des entreprises du monde entier qui conçoivent des technologies innovantes ou qui profitent de leurs avantages, dont, entre autres, (i) l'intelligence artificielle, (ii) l'informatique en nuage et (iii) la robotique, au travers d'une exposition indirecte, tel que décrit dans la rubrique « Stratégie d'investissement » (ci-après l'« actif actions »). Ces actions sont des titres d'entreprises de grande, moyenne et petite capitalisations, de toutes zones géographiques (y compris de pays émergents). Ces actions de sociétés sont sélectionnées par le gestionnaire financier sur la base des recommandations du Conseiller qui propose un portefeuille en réplification de la stratégie d'investissement du compartiment BNP Paribas Funds Disruptive Technology de la SICAV BNP Paribas Funds (code ISIN de l'action Classic, C : LU0823421689), tout au long de la vie du FCP.

En vue de respecter la garantie à la Date d'Echéance et/ou si les conditions de marché le requièrent, l'exposition au portefeuille dynamique d'actions peut ainsi devenir nulle et le rester. Dans ce cas, le Produit ne pourra plus participer à une hausse ultérieure éventuelle de la valeur de l'« actif actions » quand bien même celle-ci progresserait fortement.

Par ailleurs, le Produit a également pour objectif de permettre au porteur de bénéficier d'une dissolution par anticipation dès lors que :

- d'une part, à une Date de Constatation Annuelle (telle qu'indiquée ci-après), la valeur du Produit portant cette date est supérieure ou égale au Niveau Seuil correspondant figurant dans le tableau ci-dessous ; et que
- d'autre part, la liquidation des actifs du Produit dans les trois jours ouvrés suivant la Date de Constatation Annuelle permet d'obtenir une valeur liquidative du Produit supérieure ou égale au Niveau Seuil correspondant.

Ces deux conditions réunies constituent, pour une Date de Constatation Annuelle, la « Condition d'Echéance Anticipée » et le troisième jour ouvré suivant la Date de Constatation Annuelle constitue la « Date de Réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée ».

Si la Condition d'Echéance Anticipée est réalisée, le Produit est dissous à la « Date d'Echéance Anticipée » correspondante indiquée dans le tableau ci-dessous. Dans le cas où à une Date de Constatation Annuelle, la valeur liquidative du Produit portant cette date serait supérieure ou égale au Niveau Seuil correspondant mais la liquidation des actifs du Produit dans les trois jours ouvrés suivant la Date de Constatation Annuelle ne permettrait pas d'obtenir une valeur du Produit supérieure ou égale au Niveau Seuil, les actifs du Produit seraient de nouveau investis en « actif actions » et en actif dit « à faible risque » de façon à s'exposer de nouveau partiellement à l'évolution du portefeuille dynamique d'actions.

En cas de réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée, le porteur bénéficie à la Date d'Echéance Anticipée d'une valeur liquidative égale à la Valeur Liquidative de Référence majorée d'une performance au moins égale à la Performance Constatée Minimum indiquée dans le tableau ci-dessous, corrigée d'une performance en liaison avec le marché monétaire entre le troisième jour ouvré suivant la Date de Constatation Annuelle et la Date d'Echéance Anticipée.

Date de Constatation Annuelle	Condition d'Echéance Anticipée			Date d'Echéance Anticipée
	Niveau Seuil	Performance Constatée Minimum (*)	Taux de rendement annualisé brut minimum	
27 mars 2028	110,0% de la VLR	10,00%	4,78%	10 avril 2028
27 mars 2029	115,0% de la VLR	15,00%	4,70%	10 avril 2029
27 mars 2030	120,0% de la VLR	20,00%	4,62%	10 avril 2030
27 mars 2031	125,0% de la VLR	25,00%	4,53%	10 avril 2031
25 mars 2032	130,0% de la VLR	30,00%	4,44%	9 avril 2032

(*) Conditionnée à la réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée

Caractéristiques essentielles du Produit : les souscriptions sont retenues pour leur montant, déduction faite de la commission de souscription, hors fiscalité et prélèvements sociaux, ou déduction faite, le cas échéant, des frais d'entrée propres au cadre d'investissement dans le Produit.

Le Produit est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA), tel que défini dans le prospectus. Il peut également détenir jusqu'à 25% d'obligations françaises et étrangères et d'autres titres de créance négociables français et/ou étrangers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, et des placements monétaires. Les émetteurs sélectionnés peuvent aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales, ...). Jusqu'à la totalité de son actif



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

pourra également être investi en parts ou actions d'OPC. Le Produit a enfin vocation à intervenir sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, et en particulier recourir aux futures, aux options, aux swaps et aux dérivés de crédit à des fins de couvertures et/ ou d'exposition. Le Produit peut également recourir aux instruments financiers à terme dont des swaps ou options.

Autres informations : Affectation des sommes distribuables (revenu net et plus-values nettes réalisées) : Capitalisation.

Les demandes de souscriptions sont centralisées à partir du lendemain de la création du Produit et jusqu'au 27 mars 2026 inclus à 13 heures, heure de Paris (sauf interruption anticipée de la Période de Commercialisation).

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures et les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Ils sont réglés ou livrés dans les trois jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Le Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 30 mars 2033.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, qui est garanti à 100 % à la Date d'Échéance. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement équivalent à la date de maturité du Produit (30/03/2033). Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

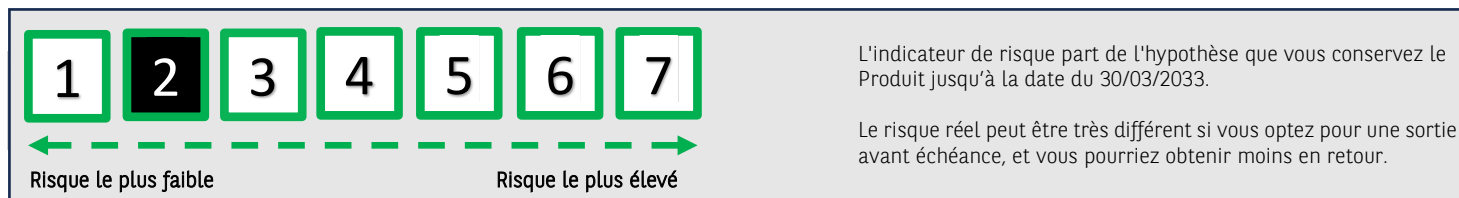
Informations pratiques

Dépositaire : BNP PARIBAS

Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. L'horizon d'investissement, l'investissement en actifs actions, ainsi que l'objectif de valeur liquidative au moins égale à 100% de la valeur liquidative de référence à la date d'échéance justifient la catégorie de risque.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation d'instruments dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- Risque de change résiduel jusqu'à 5% maximum.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Vous avez droit, à la Date d'Échéance, à la restitution de 100% de votre Capital Investi. Quant aux éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas si vous demandez le rachat de vos parts avant la Date d'Échéance.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : jusqu'à ce que le Produit soit remboursé par anticipation ou arrive à échéance.

Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau

Exemple d'investissement : 10 000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez lors d'un
remboursement par anticipation
ou à l'échéance finale le 30/03/2033

Scénarios

Minimum : 9900 EUR sont garantis à l'échéance (soit 100% de votre Capital Investi). L'investisseur peut perdre une partie ou la totalité de son investissement en cas de sortie avant l'échéance

Tension : Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (le produit est résilié après 7 ans) Rendement annuel moyen	8 836 € -11,64%	9 900 € -0,14%
Défavorable : Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (le produit est résilié après 7 ans) Rendement annuel moyen	9 126 € -8,74%	10 001 € 0,00%
Intermédiaire : Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (le produit est résilié après 4 ans) Rendement annuel moyen	9 801 € -1,99%	11 730 € 4,07%
Favorable : Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (le produit est résilié après 2 ans) Rendement annuel moyen	11 946 € 19,46%	15 919 € 26,17%

Les scénarios de tensions, défavorable, intermédiaire et favorable représentent des résultats possibles basés sur des simulations utilisant la performance passée du sous-jacent sur une période allant jusqu'à cinq ans.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM EUROPE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM. En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Une garantie est accordée par BNP Paribas, selon laquelle le garant s'engage à faire bénéficier aux porteurs, à la Date d'Echéance, d'une valeur liquidative au moins égale à la VLR, dans les conditions fixées dans le prospectus.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : 10 000 EUR sont investis et une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

Si le Produit est remboursé par anticipation dès la première date possible :		
	10/04/2028	Si vous sortez à l'échéance finale le 30/03/2033
Coûts totaux	804 €	1 060 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,79%	1,27%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,58% avant déduction des coûts et de 2,31% après cette déduction. Il se peut que nous comparions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez à l'échéance finale	
Coût d'entrée	Jusqu'à 1,00% de la valeur de votre investissement.	jusqu'à 100 EUR
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	Néant
Coût récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,27% de la valeur de votre Capital Investi par an. Le montant se base sur une estimation annualisée du montant des coûts qui seront prélevés jusqu'à l'échéance finale.	128 €
Coûts de transaction	0,09% de la valeur de votre Capital Investi par an. Il s'agit d'une estimation annualisée des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Néant

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : date de maturité, le 30 mars 2033.

La période de détention recommandée a été définie par rapport à la date d'échéance du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats de parts permettant à la société de gestion de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique : « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/>.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> / rubrique : Le Médiateur.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change